

Lettre d'infos

N°2 - juin 2020



PROCESSUS DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SYNDICAL

Dans notre dernière lettre d'infos, nous évoquons le cas des 42 communes dont les conseils municipaux devant être élus le 28 juin 2020 au deuxième tour des élections municipales.

En connaissance de cette date, nous avons pu établir un échéancier de la procédure de mise en place de notre Comité Syndical.

Les statuts de notre collectivité posent le processus électoral suivant :

1- Les Collèges Electoraux des secteurs, les délégués des communes élisent leurs représentants amenés à siéger au Comité Syndical (de 3 à 4 délégués suivant le nombre de communes) et proposent parmi eux le délégué susceptible de faire parti du Bureau Syndical.

Chaque commune membre est représentée par **2 délégués Titulaires** et **2 délégués Suppléants** appelés à remplacer les délégués titulaires en cas d'absence, pour cette raison, le vote par procuration n'est pas admis. Le même délégué représente sa commune pour toutes compétences transférées par celle-ci à la FDEE 19.

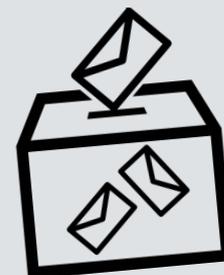
2- Le Comité Syndical, il est composé de 76 membres issus des différents collèges électoraux et des communes non rattachées à un secteur. Il se réunit pour élire le Président, les Vice-Présidents et les autres membres composant le Bureau.

Pour ce qui concerne l'élection de 2020, l'échéancier suivant a été proposé :



Cet échéancier est tributaire des retours des délibérations des communes actant la désignation de leurs délégués. La réception des noms et coordonnées de chaque délégué des communes organise tout notre processus de réunion des différents collèges électoraux. Vigilants sur la qualité des retours, nous serons amenés à solliciter les communes en cas de non-réponse en coordination avec les services de la Préfecture.

N'hésitez pas à contacter les services de la FDEE 19, pour tout renseignement et interrogation en complément de ces informations.



TAXE D'ÉLECTRICITÉ

La consommation d'électricité en France évolue avec le confinement (données Enedis) :

Moyenne Nationale
(impact crise Covid)
-10 %

Depuis le début du confinement, la baisse de la consommation sur le réseau géré par Enedis est de 20 % en estimant que la moitié est due au confinement et l'autre moitié à l'évolution des conditions météorologiques.

Moyenne Nationale
(impact crise Covid)
-27 %

Pour les petits Professionnels et les Entreprises, la baisse de la consommation s'est fait sentir dès les premiers jours du confinement, pour la région Nouvelle-Aquitaine, la baisse relevée se situe entre -15 % et -19 %.

Moyenne Nationale
(impact crise Covid)
+4 %

Pour le secteur résidentiel, on constate une légère hausse de la consommation due essentiellement aux regroupements familiaux, au télétravail et à l'accroissement des usages domestiques avec de fortes variations selon les communes +8 % à -75 %.

Recettes FDEE 19
-5,6 %
1er trimestre 2020

Au niveau local, après lecture des données transmises par les fournisseurs de notre territoire pour le versement de la taxe d'électricité (1er trimestre 2020), nous avons constaté une baisse de 5,6 % par rapport à 2019 et 2018 sur le segment des puissances inférieures à 250KVA. La période du confinement ne concernant qu'1/6 du 1er trimestre. Les données du 2ème trimestre ne seront réceptionnées qu'en Juillet, nous pourrons alors connaître l'impact réel de l'épidémie sur la recette 2020 « Taxe d'électricité » de notre Fédération. Nous profiterons de la prochaine lettre d'infos pour vous en informer.

PV DE TRANSFERT DE L'ACTIF POUR LES DÉPENSES EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

A ce jour, 188 communes ont transféré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation d'éclairage public à la FDEE 19, ce qui implique la mise à disposition de ces biens.

Un travail fastidieux de recensement des équipements a permis d'aboutir à la rédaction des procès-verbaux de transfert. Pour le moment, 56 communes en ont été destinataires et 34 procès-verbaux ont été intégrés.

Les autres communes seront progressivement consultées. Avec l'aide de leur trésorerie, elles doivent s'assurer que la valeur estimée par la FDEE 19 soit en concordance avec leur actif.

Pour tous problèmes rencontrés, elles peuvent se rapprocher de Véronique BIGOURIE au siège de la FDEE 19 au 05 55 21 36 16.

